

PROJET DE RÈGLEMENT DU CONCOURS

« *MON BEAU DECHET 2022* »

ORGANISÉ PAR



Table des matières

ARTICLE 1. PRÉAMBULE	3
ARTICLE 2. ORGANISATEUR ET OBJECTIF DU CONCOURS	5
ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION	5
ARTICLE 5. TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE	8
ARTICLE 6. COMPOSITION DU JURY ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS	9
ARTICLE 7. RÉCOMPENSES - PUBLICATION DES RÉSULTATS	10
ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES PROJETS LORS D'ÉVÉNEMENTS VALESENS TELS QUE FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY	11
ARTICLE 9. CONDITIONS DE RESTITUTION	11
ARTICLE 10. CALENDRIER INDICATIF DE DÉROULEMENT DU CONCOURS	11
ARTICLE 11. ANNULATION OU REPORT DU CONCOURS	12
ARTICLE 12. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DROIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE	12
ARTICLE 13. DÉVELOPPEMENT DES PROJETS AVEC LA FILIERE DE LA NOUVELLE RENEICSENS	12
ARTICLE 14. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES	13
ARTICLE 15. APPLICATION DU RÈGLEMENT	13
ARTICLE 16. APPROBATION DU RÈGLEMENT	14
ARTICLE 17. CONTACTS	14
SIGNATURE DU CANDIDAT	15
Annexe 1 – INFORMATIONS MATERIAUX	16
Annexe 2 – REPRODUCTION DU PROJET DEPOSE	17

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

1.1. 2^{ème} édition du concours mon beau déchet

A la suite du succès de la première édition sur les chutes et déchets de cuir VALESENS propose pour sa seconde édition du concours national *Mon Beau Déchet* de créer de nouveaux objets à partir de la « fibre de cuir ».

La « fibre de cuir » est un matériau recyclé composé de broyats de cuir et de liants naturels fabriqués par NABORE, notre partenaire industriel qui va plus loin dans le traitement à 100% du déchet de cuir. A partir de sa recherche et développement, il maîtrise l'utilisation des plus petites chutes et déchets du cuir et fabrique une collection de matières de « fibre de cuir » de la plus souple à la plus rigide, variant ses épaisseurs en sachant doser savamment la granulométrie des broyats et les liants tout comme la couleur en fonction des chutes et déchets de cuir. Cette matière a longtemps été appelée synderme

Grace à ce travail formidable de transformation et d'utilisation de 100% des chutes de cuir, VALESENS & NABORE proposent comme matière de base de création pour le concours « Mon beau déchet 22 » une collection de 9 matériaux « fibre de cuir » du plus souple au plus rigide, aux coloris naturels : du gris anthracite jusqu'au beige naturel. Laisant le choix à l'inspiration.

Cette matière offre un champ de création immense ! Pour la maison, le bureau, la papeterie, la mode et ses accessoires, les transports, les packaging ... et surtout, le champ de votre imagination ! Elle se travaille comme le cuir et offre un potentiel de techniques de transformation très variées pour obtenir un assemblage et des finitions différentes et novatrices.

Cette année sur la **thématique « innovation d'usage »** le concours **Mon Beau déchet propose de transformer** cette matière, à haut potentiel créatif. D'imaginer de nouvelles fonctions à cette matière, utilisée jusqu'à ce jour principalement dans la maroquinerie, la mode, la confection de chaussure ou de mobiliers.

Par cette action, VALESENS souhaite sensibiliser les industriels, les collectivités locales, le grand public à la préservation des ressources naturelles ainsi qu'au potentiel d'innovation de l'éco-conception par surcyclage des chutes et déchets industriels et à l'intérêt d'une consommation raisonnée et durable.

1.2. Petit rattrapage : la première édition en 2021

L'édition 2021 portait sur les chutes de production de cuir des entreprises locales Savebag et Podaction. Retour en image sur cette édition ici :

[Écologie Industrielle et Territoriale : Valorisation et sur-cyclage de chutes de cuir | Val&Sens - YouTube](#)

Depuis 2019, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire et VALESENS ont fait émerger, à partir des forces vives du territoire, les conditions d'un programme collaboratif et structurant sur l'exemple de RENEICSENS® mis en place par l'agence de design RCP Design Global (2011) en cohérence avec la politique régionale d'Ecologie

Industrielle territoriale (EIT) pour la réutilisation valorisante des chutes et déchets des entreprises industrielles du territoire.

Ainsi dans la mouvance des « upcycling stories » comme « *petit h* » d'Hermès® ou « *H&M Conscious Exclusive* » additionnée au savoir-faire singulier du territoire sur le design et les technologies du sensoriel (*VALESENS*) mais aussi l'économie de l'insertion professionnelle (*TRI 37, ORCHIS et ACTIVE*), un nouveau projet collaboratif et territorial est né : créer les conditions de mise en place d'une nouvelle filière de traitement des chutes et déchets par surcyclage.

Les objectifs de cette démarche d'innovation exemplaire, environnementale et sociale sont de :

- développer une nouvelle forme de filière de proximité en créant du lien entre partenaires régionaux
- renforcer et valoriser les initiatives régionales,
- développer une nouvelle économie en créant un modèle inédit d'insertion professionnelles et de rétribution de chaque acteur de la chaîne de valeur,
- créer de nouveaux marchés pour une production à haute valeur humaine, durable en travaillant sur les objets et les matières de notre quotidien à porter ou à utiliser chez soi.
- créer de nouveaux marchés pour chacun des acteurs de la filière.
- co-construire, à terme, une structure comme par exemple une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) issue de la démarche,

Cette ambition territoriale de surcycler les chutes et déchets de matériaux se concrétise en 2021 par une première expérience-modèle à partir du gisement de chutes et déchets du matériau cuir Sa vocation collaborative est de : éco-concevoir, fabriquer, montrer, distribuer de nouveaux objets et de nouveaux produits ou de nouvelles matières en relation avec le territoire de la région Centre-Val de Loire tout en réduisant l'impact environnemental. Et construire la viabilité du modèle de filière en cours d'élaboration

1.3. L'expérience-modèle se prolonge en 2022

- **DU DECHET AU PROTOTYPE, A LA FAISABILITE : MON BEAU DECHET**

Créer, montrer et rendre duplicable une collection d'objets/matières à base du gisement de fibre de cuir mis à disposition. Son objectif est de mobiliser les acteurs concernés par cette prochaine filière et sensibiliser l'ensemble des partenaires en proposant **la promotion et le test d'une démarche « Mon Beau Déchet »** au travers l'organisation de :

- **MON BEAU DECHET, LE CONCOURS** : un concours de design ouvert aux designers, artisans, artistes, étudiants et jeunes diplômés depuis moins de 3 ans.
- **MON BEAU DECHET, L'EXPOSITION** : une exposition et sa promotion, pour valoriser les objets, produits, matières, lauréats dans le cadre de France Design Week Loire Valley 2022, à Tours, en septembre prochain. Cette exposition sera conçue pour être complémentaire à celle de 2021 sur les 18 objets lauréats en chutes de cuir et itinérante.
- **MON BEAU DECHET, LA FAISABILITE** : l'étude de faisabilité technique et économique de tout ou partie des objets et produits lauréats pour alimenter le projet de la filière.

ARTICLE 2. ORGANISATEUR ET OBJECTIF DU CONCOURS

VALESENS, association pour la valorisation et la promotion du design et des technologies du sensoriel, dont le siège est au SENSORY DESIGN CENTER situé au 56 avenue Marcel Dassault 37200 TOURS, organise la seconde édition du concours intitulé **Mon Beau Déchet 2022**.

Avec ce concours, VALESENS invite les créateurs à concevoir de manière innovante, durable permettant l'utilisation upgradée d'un matériau issu des chutes industrielles du cuir:

- des objets de série limitée à 10 exemplaires
- des produits de série reproductible à partir de 100 exemplaires

Ce concours contribuera ainsi à créer un nouveau marché d'objets, produits à haute valeur humaine et durable, en travaillant sur les objets du quotidien à porter ou à décorer. Ces derniers pourraient être produits en petite ou moyenne série par des chantiers d'insertion professionnels puis vendus en direct par les entreprises ou à l'occasion de la création d'une boutique éphémère, en circuit court, afin de médiatiser la réussite de la démarche.

ARTICLE 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

3.1. Modalités d'inscriptions

Le concours **Mon Beau Déchet 2022** est ouvert :

- À tous les designers, artisans, artistes inscrits dans leurs représentations respectives (CCI, CMA, Maison des artistes) de France.
- À toute personne physique majeure inscrite dans un établissement supérieur, quel que soit le type de formation suivie ou des écoles d'arts et de design partenaires du projet.
- Aux jeunes diplômés d'un établissement d'enseignement supérieur et/ou formation supérieure depuis moins de 3 ans (diplôme obtenu entre 2019 et 2021).

La participation au concours, à savoir la candidature, peut se faire de façon individuelle ou par équipes (trois personnes maximum). Les équipes peuvent être constituées de personnes d'horizons professionnels et/ou étudiants différents. Au sein d'une équipe, une personne est nommée responsable. Cette personne est chargée de représenter l'ensemble de l'équipe.

La participation au concours est gratuite, et la matière première est mise à disposition gratuitement, au SENSORY DESIGN CENTER à Tours. Le concours étant national il existe la possibilité d'envoyer des échantillons de la matière première **à la charge du candidat**.

3.2. Cahier des charges produit

Les concepteurs sont invités à explorer de nombreuses pistes pour interroger la fonctionnalité, l'usage, l'utilité, la durabilité, la faisabilité technique, la faisabilité commerciale, la faisabilité juridique et la « réparabilité » de leurs productions en utilisant au minimum 60% de la matière « fibre de cuir » mise à disposition.

3.3 Information matière

Le matériau proposé pour l'édition 2022 est une matière composée de broyats de cuir et d'un liant naturel. C'est un matériau de surface, utilisé à l'origine dans sa forme la plus rudimentaire comme substitut au cuir pour l'industrie de la chaussure.

La fabrication de ce matériau est similaire aux procédés de production du papier et du carton. Les chutes de cuir de tanneries et chutes d'unités de transformation du cuir servent de matières premières, elles permettent donc une économie de ressources dans un processus d'upcycling.

Grâce aux techniques actuelles et aux nouvelles formulations, ce matériau réussit à s'imposer sur d'autres marchés, comme la maroquinerie, la mode, le mobilier, l'automobile. Aujourd'hui, ce matériau représente une contribution importante pour un recyclage durable des chutes et déchets de cuir qui seraient enfouis ou détruits.

La collection de matériaux proposés pour le concours « Mon Beau Déchet » peut avoir une épaisseur allant de 0,8 à 4 mm et dès lors proposer différentes textures : souples, rigides ou durs. Ces propriétés dépendent de l'application pour laquelle le matériau est prévu.

Plusieurs qualités de ce matériau sont mis à disposition des participants au format de 1m x 1m40 , ou d'échantillons :

- Des teintes naturelles « beiges » ou « noires » sont disponibles.

Différentes épaisseurs :

- Souple (<1mm épaisseur)
- Moyennement souple (1-3mm épaisseur)
- Rigide (> 3 mm d'épaisseur)

Le matériau peut être traité avec les outils, vernis et systèmes de collage traditionnellement utilisés pour l'industrie du bois et du cuir (PVAC, PU, Neo/Chloroprene, Acrylate, Hotmelt). Il faut alors poncer la surface au préalable (papier sablé 120 - 150) ce qui améliore la fixation et le collage.

Selon les formulations et les gammes de produits, le matériau peut subir la même finition qu'avec les procédés de l'industrie du cuir. Une surface propre et lisse est absolument nécessaire avant application de la finition, du vernis.

Aucune interdiction ou incompatibilité du matériau n'est connue. Toutes les matières sont conformes au label OEKOTEX "leather standard ». Vous trouverez d'autres éléments techniques en annexe 1.

La quantité de matière doit être anticipée en amont par le candidat mais n'est pas limitée (dans la mesure du raisonnable).

Il est proposé aux participants, pour l'édition 2022 de répondre à la **thématique innovation d'usage**. Le nombre de propositions n'est pas limité par candidat ou groupe de candidats mais chaque proposition et projet doit faire l'objet d'un dépôt séparé.

ARTICLE 4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature s'effectuera selon 3 étapes :

Etape 1 Dossier d'inscription

Etape 2 Récupération de la matière première au Sensory Design Center ou envoi d'échantillon

Etape 3 Dépôt du projet et de la maquette ou prototype

ÉTAPE 1 : DOSSIER D'INSCRIPTION

1.1. Inscription

Chaque participant doit renseigner le formulaire d'inscription de candidature via le lien google form suivant <https://forms.gle/HxAJg6mjiNbaTLfx7> avec nom, prénom, âge, numéro de téléphone, adresse postale, courriel, votre intention de projet en 500 mots maximum. Joindre la copie du justificatif de son activité professionnelle ou la carte d'étudiant.

1.2. Quantité de fibre de cuir nécessaire à estimer

La quantité de matière première nécessaire pour les étapes 2 et 3 sera à estimer et qualifier (épaisseur, teinte) et à préciser lors de l'inscription en ligne, en cohérence avec le(s) projet(s) proposé(s).

ÉTAPE 2 : RÉCUPÉRATION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE CHUTES ET DÉCHETS DU CUIR

Après confirmation de leur inscription, les participants sont invités à choisir et récupérer la matière première, fournie gratuitement (hors frais d'expédition) et en fonction de leurs besoins, à VALESENS au SENSORY DESIGN CENTER tous les mardis de 10h à 18h.

contact : monbeaudechet@gmail.com

Le concours étant ouvert au niveau national, il y a possibilité d'envoyer la matière première à la charge du candidat par voie postale.

ÉTAPE 3 : DEPÔT DU DOSSIER PROJET ET PROTOTYPE/MAQUETTE

Chaque participant dépose ou envoie par poste à VALESENS au SENSORY DESIGN CENTER et par courriel (en pdf) (à: monbeaudechet@gmail.com), un dossier comportant :

- le fichier digital du projet
- la maquette ou le prototype réel du projet
- le présent règlement dûment signé, avec l'Annexe 2 complétée (reproduction du visuel du projet déposé)

le fichier digital du projet :

- Un fichier PDF présentant le projet dans son ensemble, **format A3, orientation paysage**, 7 planches maximum (15 Mo max) contenant au moins :

- une bio vous présentant, votre parcours et une belle photo, pour la communication si vous êtes lauréat
- la présentation du projet, son contexte et les aspects innovants du projet (anonyme);
- une mise en situation avec scénario d'usage pour expliquer son fonctionnement et son utilité ;
- visuels du prototype et/ou de la maquette, utilisant la matière
- une planche technique avec plan, % du matériau, réflexion faisabilité technique
- une pré-faisabilité commerciale type business model
- une recherche biblio (brevet, benchmark...) en lien avec le projet pour appuyer l'innovation d'usage
- Les fichiers des visuels significatifs du projet, format jpeg 300dpi, 5 fichiers maximum (5 Mo max par fichier).
- Facultatif : une vidéo ou design motion présentant en 1 min 30 maximum le projet au format mp4, mov, avi ou flv de 100 Mo maximum

la maquette ou prototype du projet :

Chaque participant fournit soit une maquette à l'échelle la plus valorisante pour le projet ou le prototype du projet, soit en fonction du degré d'innovation proposée des esquisses, modélisations 3D, en complément du dossier complet.

La note d'intention ainsi que les planches de présentation du projet ne devront pas contenir des éléments (nom, initiales, logo, signature...) permettant d'identifier l'auteur du projet, son entreprise ou son école.

Les visuels du projet utilisés (photos, croquis, etc.) soumis dans le cadre du concours devront être la propriété du participant ou du groupe de participants candidatant. Le participant ou le groupe de participants s'engage à n'inclure dans son dossier de candidature aucun objet, illustration ou visuel dont il ne dispose des droits. Lorsque des éléments sont inspirés ou repris d'innovations (projets, concepts, études...) qui sont libres de droits, les candidats sont tenus d'en indiquer la source dans leur dossier de candidature.

ARTICLE 5. TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le lien d'inscription sera accessible à partir du 21 mars 2022, sur la page dédiée au concours « Mon Beau Déchet » sur le site VALESENS. La candidature devient effective à la validation définitive du dossier d'inscription. VALESENS se réserve le droit d'invalider tout dossier incomplet, ou dont les informations sont raturées, illisibles ou manifestement erronées.

En fonction du nombre de candidatures, le jury se réserve le droit de faire appel à des « éclairés » spécialisés afin de présélectionner les projets les plus pertinents.

Une notification de réception ou de non-validation est envoyée par mail aux candidats.

Le dossier projet doit être transmis à VALESENS par mail (monbeaudechet@gmail.com) ou par voie postale, tout comme le dépôt et/ou l'envoi des prototypes/ maquettes à : VALESENS - SENSORY DESIGN CENTER, « concours mon beau déchet », 56 avenue Marcel Dassault 37200 Tours.

Pour être validés, le dossier et les prototypes/maquettes doivent être transmis avant le **vendredi 19 août 2022 à 17h**.

Les travaux, œuvres de recherche et divers documents communiqués à VALESENS ne font l'objet d'aucune restitution ni d'un quelconque remboursement.

ARTICLE 6. COMPOSITION DU JURY ET DÉSIGNATION DES LAURÉATS

La composition du jury est arrêtée par le Président de VALESENS, sur proposition des initiateurs du groupe de travail. Tous les ans, une personnalité, en rapport avec le sujet du concours, est invitée à présider le jury et en être le parrain ou la marraine.

Les projets des candidats seront évalués par le jury du concours pendant France design Week Loire Valley prévue en septembre 2022 où les 3 prix du jury ainsi que le prix du public seront décernés.

Le jury est chargé de sélectionner les lauréats du concours. Il se prononce par un vote sur les projets présentés par les candidats et rendus anonymes avant la délibération. Les délibérations du jury seront confidentielles.

Le choix du lauréat se fera à la majorité des votes et les décisions ne seront pas motivées et ne seront pas susceptibles de recours.

En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, l'annonce officielle des lauréats et le format de la remise des prix seront indiqués le moment venu.

Sous la présidence du parrain ou de la marraine de l'édition 2022, le jury 2022 au maximum de onze (11) personnes se compose de :

- Président de Valesens – Bernard Plat
- CCI (représentant technique industrie)
- CMA (représentant savoir-faire artisanat)
- INDUSTRIEL (NABORE)
- ADEME (représentant développement durable)
- TOURS METROPOLE
- REGION CENTRE VAL DE LOIRE
- CONSEIL NATIONAL DU CUIR
- Régine Charvet Pello, designer et expert sensoriel, fondatrice du concours Mon Beau Déchet
- 1 personnalité qualifiée

Critères d'évaluation

Les membres du jury analysent les projets sur la base des critères suivants pour effectuer leur choix :

- qualité du dossier ;
- caractère novateur du projet ;
- faisabilité technique de l'objet, du produit ou de la matière
- L'utilité sociale et la viabilité économique du projet seront également prises en compte par le jury pour départager les projets.

VALESENS informera les candidats des résultats du vote du jury à une date fixée ultérieurement.

ARTICLE 7. RÉCOMPENSES - PUBLICATION DES RÉSULTATS

RECOMPENSES

Le jury sélectionne les meilleurs projets répondant aux critères définis.

- ils seront exposés et présentés à FRANCE DESIGN WEEK 2022 dans le cadre d'une exposition spécifique qui peut être potentiellement itinérante.
- Ils bénéficieront d'une campagne commune de relations presse
- Tout ou partie des projets sélectionnés vont alimenter le projet de filière de surcyclage afin d'être accompagnés dans le cadre d'ateliers de concrétisation. L'objectif est de dépasser la phase de conception du produit pour travailler sur les phases de développement (essais, prototypage avancé, production) et de commercialisation.

Les trois meilleurs projets Issus de la sélection du jury, sont également récompensés par un prix au participant ou au groupe de participants :

- 1^{er} prix : 1500€,
- 2^e prix : 1000€,
- 3^e prix : 500€
- Prix du public : 300€

REMISE DES PRIX

Une cérémonie de remise des prix est organisée par VALESENS dans le cadre de FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY, à Tours (37) en septembre 2022 afin de partager avec l'ensemble de ces partenaires les résultats du concours MON BEAU DECHET 2022. Sous réserve du contexte sanitaire.

ARTICLE 8. PRÉSENTATION DES PROJETS LORS D'ÉVÉNEMENTS VALESENS TELS QUE FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY

Les candidats dont les projets sont retenus pour figurer dans l'exposition et dans le cahier de projet s'engagent à mettre à disposition de VALESENS une maquette ou un prototype présentant leur projet. Ces maquettes ou prototypes pourront être utilisées par VALESENS pour faire la promotion de la démarche « MON BEAU DECHET » et de la filière la NOUVELLE RENEICSENS® dans le cadre d'événements grand public ou internes organisés ou non par VALESENS.

ARTICLE 9. CONDITIONS DE RESTITUTION

Les maquettes sont mises à la disposition de VALESENS. Au terme du prêt et dans un délai de 3 ans, les maquettes peuvent être restituées aux candidats sur demande écrite à l'adresse de VALESENS mentionnée) l'article 16. Les délais de restitution sont fonction de la délibération du jury.

- Votre projet n'est pas lauréat du concours :

Il est mis à votre disposition pour une restitution au Sensory Design Center à partir du 1^{er} mars 2023.

- Votre projet est lauréat du concours :

Votre projet sera présenté dans l'exposition créée à l'occasion de France Design Week Loire Valley en septembre 2022. Puis, cette exposition sera itinérante pendant 3 ans. Vos maquettes feront ensuite partie de l'étude faisabilité jusque septembre 2025. À l'issue de ce délai, votre maquette sera mise à disposition au Sensory Design Center à partir du 30 septembre 2025.

La restitution des maquettes pourra se faire au SENSORY DESIGN CENTER sur rendez-vous.

ARTICLE 10. CALENDRIER INDICATIF DE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le planning prévisionnel pour l'organisation du concours MON BEAU DECHET 2022 est le suivant :

- **21 mars 2022** : lancement du concours
- **de mars 2022 à août 2022** : candidature et préparation des projets par les candidats
- **19 août 2022 17h** : date limite de remise des dossiers de projets au concours à VALESENS
- **septembre 2022** (*date à préciser ultérieurement*): Jury de sélection des lauréats et Remise des prix lors de l'exposition pour FRANCE DESIGN WEEK LOIRE VALLEY
- **1^{er} trimestre 2023** : début des ateliers de faisabilité

ARTICLE 11. ANNULATION OU REPORT DU CONCOURS

En cas d'annulation ou de report, les candidats seront informés par courriel dans les plus brefs délais. Aucune indemnité n'est versée aux candidats.

Tout participant a la possibilité de se désister. Il devra, dans ce cas, adresser un courrier à l'organisateur du concours et s'assurer de la bonne réception du courrier, oralement ou par écrit, un accusé pouvant lui être envoyé sur demande. En cas d'annulation ou report du concours, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 12. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DROIT D'UTILISATION ET DROIT À L'IMAGE

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours.

Il leur appartient de protéger leur création en déposant une enveloppe Soleau, un brevet ou un modèle.

VALESENS décline toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant ou concernant la protection de la propriété intellectuelle. Les participants garantissent par conséquent VALESENS contre toute action de tiers relative à une atteinte à leurs droits de propriété intellectuelle.

Par le présent règlement, les participants autorisent VALESENS à photographier, exposer et divulguer oralement, graphiquement et/ou par écrit le projet déposé, dont une reproduction est joint en Annexe 2 (annexe complétée au moment du dépôt du dossier).

En particulier, les participants autorisent VALESENS et ses partenaires :

- à prendre de nouvelles photographies des projets ou des participants et à les divulguer à des fins de communication sur le concours ;
- A citer les noms et prénoms des participants à des fins de communication relative au concours sur divers supports de communication (presse, journaux, revues, magazines, sites internet, blog, réseaux sociaux ...).

Ces autorisations sont données à titre gratuit, sans limitation de territoire et pour tout support de communication présentant le concours, et ce, pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle.

Le (les) auteur(s) du projet seront systématiquement mentionnés sur les supports de communication relatifs au concours incluant les projets ou leur image.

ARTICLE 13. DÉVELOPPEMENT DES PROJETS AVEC LA FILIERE DE LA NOUVELLE RENEICSENS

Les créateurs des projets lauréats acceptent que leur projet fasse l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique (sans frais pour le créateur) réalisée par la filière de retraitement des chutes et déchets.

Les créateurs des projets lauréats acceptent par conséquent que leur projet soit modifié techniquement et/ou esthétiquement au cours de l'étude de faisabilité, notamment pour parvenir à un produit industrialisable, ou plus facilement commercialisable ou de qualité supérieure.

Si l'étude de faisabilité permet de valider la fabrication de produits issus du projet, la structure fabricante demandera alors au créateur du projet (et à tout autre éventuel autre créateur/designer ayant modifié le projet en vue d'obtenir un produit commercialisable) un droit d'exploitation (droits de reproduction, commercialisation, modification etc.) et versera en contrepartie de ce droit des royalties qui n'excéderont pas 2 % (deux pourcent) du prix de vente net hors TVA (hors frais de transport) pratiqué par la structure fabricante pour chaque produit vendu.

Le montant des redevances dépendra de l'apport du créateur du projet sur l'ensemble du produit validé mais également de l'exclusivité ou non des droits d'exploitation etc.

Aucun acte de cession de droits d'auteur ne sera signé entre la structure fabricante et le créateur du projet si le produit fini n'est pas susceptible de protection par des droits d'auteur, notamment parce que l'apparence du produit est banale ou dénuée d'originalité.

ARTICLE 14. DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION - INFORMATIONS NOMINATIVES

Les données à caractère personnel communiquées par le participant font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de VALESENS.

Ces données ne sont utilisées que pour l'organisation du Concours et de la démarche MON BEAU DECHET 2022 et sont destinées à VALESENS, qui pourra toutefois les communiquer à des tiers dans le seul cadre et pour les seuls besoins de l'organisation de la démarche MON BEAU DECHET 2022.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives collectées dans le cadre du Concours MON BEAU DECHET 2022. Ils disposent d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles qui peut être exercé gratuitement auprès de VALESENS.

ARTICLE 15. APPLICATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée par VALESENS dans l'esprit qui a prévalu à la conception de cette opération.

Toute fraude ou non-respect de celui-ci entraînera pour son auteur l'exclusion du concours.

ARTICLE 16. APPROBATION DU RÈGLEMENT

Au moment du dépôt de leur candidature, les candidats seront invités à prendre connaissance et à accepter sans condition le règlement du concours MON BEAU DECHET 2022, ainsi que les modalités d'inscription.

ARTICLE 17. CONTACTS

Site Internet : www.valesens.com

Informations et documents à télécharger sur la page du concours mon beau déchet sur le site de valesens.

Adresse :

VALESENS, association pour la valorisation et la promotion du design et des technologies du sensoriel
SENSORY DESIGN CENTER, 56 avenue Marcel Dassault 37200 TOURS

contacts :

- concours mon beau déchet, monbeaudechet@gmail.com
- coordination France Design Week Val de Loire, contact@valesens.fr

SIGNATURE DU CANDIDAT

Le _____ à _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Annexe 1 – INFORMATIONS MATERIAUX

Composition des différents matériaux proposés :

Type	Copeaux chromés	Copeaux sans chrome	Chutes de cuir végétal	Chutes de cuir (fini)	Liant naturel	Liant synthétique	Graisses
GK11-300	x		x		x	x	x
Tacon	x		x		x	x	x
Taurus TS 30	x	x	x		x		x
Chamar Ecoflair S			x	x	x		x
Chamar Charme S/L	x		x	x	x		x
Chimera S/L				x		x	x

Propriétés techniques des différents matériaux proposés :

Type	épaisseur (mm)	Resistance N/mm ²	Elongation %	Densité g/cm ³	Humidité résiduelle %
GK11-300 beige	1,8	appr. > 11	appr. > 14	appr. > 0,86	appr. 9,5 - 12,5%
Tacon beige	4	appr. > 6,0	appr. > 13	appr. > 0,86	appr. 9,5 - 12,5%
Taurus TS 30 beige	2	appr. > 7,0	appr. > 30	appr. > 0,88	appr. 9,5 - 12,5%
Chamar Ecoflair S noir	1	appr. > 4,5	appr. > 25	appr. > 0,78	appr. 9,5 - 12,5%
Chamar Ecoflair S noir	1,4	appr. > 4,5	appr. > 25	appr. > 0,78	appr. 9,5 - 12,5%
Chamar Charme S noir	1,5	appr. > 8,0	appr. > 25	appr. > 0,88	appr. 9,5 - 12,5%
Chamar Charme L beige	1	appr. > 8,0	appr. > 25	appr. > 0,88	appr. 9,5 - 12,5%
Chimera S noir	0,8	appr. > 8,0	appr. > 35	appr. > 0,88	appr. 9,5 - 12,5%
Chimera L beige	1	appr. > 8,0	appr. > 35	appr. > 0,88	appr. 9,5 - 12,5%

Usage connu des différents matériaux proposés :

Type	Exemples d'application	Performance
GK11-300	Talons de chaussure	rigide, solide, déformable à la chaleur
Tacon	Talons de chaussure	rigide, solide
Taurus TS 30	Armature de chaussure	ferme mais flexible, thermoformable
Chamar Ecoflair S/L	Matériau de charge	doux et flexible
Chamar Charme S/L	Matériau de charge, ceintures, mobilier	doux et flexible
Chimera S/L	Maroquinerie, mobilier, mode	Très souple, doux et flexible

Annexe 2 – REPRODUCTION DU PROJET DEPOSE

A compléter par le candidat